



www.justice.gouv.fr  
@justice\_gouv

Nouvelle-Calédonie, le 19 décembre 2016

**Discours de Monsieur Jean-Jacques URVOAS  
garde des Sceaux, ministre de la Justice,**

**Comité de suivi du projet de centre pour peines de Koné**

**Assemblée de la province Nord, Koné  
le lundi 19 décembre 2016**

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux que nous puissions nous rencontrer, à l'occasion de ce comité de pilotage.

Heureux, parce que ce projet est symbolique.

C'est l'alliance des volontés qui « *fait un gros résultat* », selon l'expression consacrée du poète BAUDELAIRE !

Et « *ce gros résultat* » qui nous réunit aujourd'hui, est une belle illustration de la force du collectif !

Heureux, aussi, parce que ce dossier est prioritaire, pour moi, et que je veux m'assurer de son suivi et de sa bonne marche.

Heureux, enfin, parce que toutes les caractéristiques de ce projet en font un défi singulier et unique.

La perspective d'un établissement pénitentiaire à Koné s'inscrit dans une démarche active du ministère de la Justice et de l'administration pénitentiaire à la politique de rééquilibrage territorial.

C'était le souhait exprimé par l'Etat et par les signataires des accords de Matignon et il trouve l'une de ses traductions dans ce projet.

Pour reprendre les mots de Manuel VALLS, alors Premier Ministre, lors de son allocution devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le 29 avril dernier :

Ce dont nous avons besoin, c'est d' « *un pacte dans l'avenir* », d'un « *pacte de confiance entre l'Etat et les partenaires calédoniens* ».

Ce projet est justement un très bel exemple de coopération réussie entre les différentes parties prenantes.

Cette opération est inscrite au programme immobilier du triennal 2015-2017, pour un montant prévisionnel de 23 M€ (en autorisations d'engagement 2015).

Nous avons toujours noté une unanimité des autorités locales politiques, judiciaires et administratives à l'égard de l'implantation en Province Nord d'une alternative pénitentiaire au centre pénitentiaire de Nouméa.

Je veux saluer la très forte implication des autorités locales, l'implication personnelle du président NEAOUTYINE.

Nous leur devons la cession du terrain.

Nous leur devons le financement des travaux de voirie à hauteur de 75%.

C'est un exemple inspirant que l'on aimerait voir plus fréquemment en métropole !

Nous avons d'ailleurs adopté une démarche similaire en Métropole pour la recherche foncière de terrains, en vue de construire de nouveaux établissements pénitentiaires.

Implanter des services publics là où le besoin s'en fait ressentir est un impératif démocratique et ce centre pénitentiaire est la marque de notre volontarisme collectif.

Comment se réinsérer dans sa vie, dans la société, dans sa famille, dans le travail, si l'on est éloigné de tout ?

Comment maintenir des liens ?

La genèse du dossier tient compte de la situation constatée en 2013.

Rappelons les chiffres : ils sont éloquentes :

- en 2013, 30% de la population pénale condamnée était originaire du Nord.
- 40% de la population pénale condamnée était domiciliée dans le Nord.

La question qui était posée était claire : comment accompagner, par exemple ces 143 détenus domiciliés dans le Nord, et les préparer à leur sortie, quand leurs proches doivent effectuer un trajet de 3h30 en voiture ?

C'est la réinsertion, qui constitue le fil rouge de ce projet et qui lui donne tout son sens.

Je tiens beaucoup à la mise en service de cet établissement, parce qu'en augmentant le nombre de places disponibles, il nous aide à lutter contre la suroccupation.

Mieux, il s'inscrit dans l'objectif de l'encellulement individuel.

Et vous savez combien ce principe est important à mes yeux.

J'y tiens aussi, parce qu'il améliorera le maintien des liens familiaux pour les condamnés.

Ce projet relève du bon sens ; mais c'est aussi un impératif démocratique.

Les chances de réinsertion doivent être les mêmes pour tous.

Par ailleurs, cet établissement renforcera la cohérence du pôle judiciaire pressenti autour de Koné, qui associe une section détachée du tribunal de première instance et une antenne des services pénitentiaires d'insertion et de probation déjà existantes.

Je sais pouvoir compter, en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire, sur la Direction de l'aviation civile (DAC) pour suivre ce projet et y apporter toutes ses compétences administratives, financières et techniques.

Ce partenariat a déjà été réalisé concernant le suivi du dossier de construction du quartier de préparation à la sortie (QPS) à Nouméa ; et le bilan en a été très positif.

Son expertise, sa connaissance des enjeux et des réglementations locaux en font un partenaire de confiance.

Grâce à son service d'ingénierie et à la maîtrise d'ouvrage déléguée, elle pilotera, pour l'administration pénitentiaire :

- La préparation et le lancement des marchés,
- L'aide aux choix des maîtres d'œuvre,
- Le suivi du déroulement du chantier jusqu'à la fin de la garantie du parfait achèvement (GPA).

Ce qui fait la force de ce projet, je l'ai dit, c'est la réinsertion.

Et c'est pourquoi j'ai tant souhaité venir en Nouvelle-Calédonie pour soutenir cette vision de la pénitentiaire.

La réinsertion devrait être la prémisse, l'hypothèse de départ de toute construction de prison.

Elle est le but, elle est la mission de la prison.

Elle est la fin de la prison !

Ce fil rouge, - je préfère parler de fil doré -, doit irriguer toute la conception, toute la réflexion, toute la prise en charge.

Et je trouve cela magnifique que nous puissions tous nous retrouver sur cette définition commune de la peine et de la Justice.

Ce sont des valeurs que nous partageons, c'est une même conception de l'être humain que nous promovons.

Ces valeurs, ce sont :

- celles de la foi en l'humain,
- ce sont celles de l'espérance dans le changement et dans l'amélioration de soi,
- ce sont celles de la conviction que rien n'est irréversible, que rien n'est jamais trop tard et que chacun peut et doit pouvoir trouver une place dans la société.

Il n'y a pas de réinsertion impossible et chacun a le droit à une seconde chance.

Préparer cette seconde chance, réunir les conditions de cette seconde chance : c'est ce à quoi sert la prison.

Les activités et la prise en charge en détention seront donc adaptées et orientées vers la préparation à la sortie.

L'architecture devra répondre à l'ensemble des enjeux fonctionnels, économiques, environnementaux et culturels.

Cette possibilité de seconde chance doit pouvoir se ressentir partout et être traduite partout.

Afin de prendre en compte les spécificités sociales et familiales de la population calédonienne, l'espace extérieur dédié aux familles des détenus sera plus important qu'en métropole.

Je suis particulièrement heureux que la culture soit mise au cœur de la réinsertion, avec, par exemple, la construction d'une case Kanak par les détenus (100m<sup>2</sup>).

Ce projet innovant a des vocations cumulées :

- Accroître l'offre de travail et de formation,
- favoriser la prise en compte culturelle dans l'architecture des lieux de vie,
- responsabiliser la personne détenue dans son parcours d'exécution des peines.

Ce sont les liens familiaux, les activités culturelles et sportives, les formations, qui serviront de levier à la réinsertion.

Les équipes qui travailleront au sein de cet établissement pénitentiaire partageront ces valeurs ; nous y veillerons.

Et je tiens d'ailleurs à profiter de cette réunion pour vous annoncer le principe de sessions préparatoires au concours qui sera organisé de façon déconcentré pour le recrutement des équipes.

J'ai demandé à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) de travailler à l'élaboration de sessions préparatoires aux différents concours, qui seront organisés pour le recrutement des personnels de Koné.

Le calendrier prévisionnel prévoit une ouverture de l'établissement fin 2020.

Ce qui signifie une ouverture des concours :

- pour les Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) en janvier 2018,
- pour les officiers en décembre 2018,
- pour les personnels de surveillance en avril 2019,
- pour les personnels administratifs en janvier 2020.

Les sessions de préparation adaptées à chaque concours pourraient donc débuter dès 2018 et s'étaler, en conséquence, jusqu'en 2020.

Concrètement, les sessions pourraient s'envisager sur une série de journées avec l'intervention des formateurs du centre pénitentiaire de Nouméa, en mobilisant aussi la compétence de L'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

J'ai demandé à la DAP de préparer ce dossier, localement et en concertation, et de me remettre à la fin du 1er trimestre 2017 un schéma d'organisation.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs, je ne crois pas dans les prisons standardisées et impersonnelles.

Elles sont des lieux, des réceptacles d'êtres humains, dans lesquels travaillent d'autres êtres humains et elles doivent donc être *humaines*.

La prison du XXI<sup>e</sup> siècle doit avoir un sens, sinon elle n'aura aucune utilité.

Je suis heureux que nous menions ensemble, l'Etat et les partenaires calédoniens, un tel projet.

C'est la préparation de l'avenir qui nous rassemble !

Le grand écrivain-poète et slameur kanak, Paul WAMO a écrit que : « *le pouvoir de changer les choses commence par un petit pas* ».

Celui que nous sommes en train d'accomplir en ce moment est un grand pas !

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux  
01 44 77 63 15 / [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)